

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 décembre 2021

Objet

**SPL LA FABRIQUE
de BORDEAUX
METROPOLE (La
FAB).**

**Communication du
rapport annuel
exercice 2020**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU**

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Fab a été créée en 2012 et a pour vocation d'effectuer le pilotage du développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction

concourant au développement urbain de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses associés et sur leur territoire géographique.

La Fab représente l'outil dont la Métropole et ses 27 communes actionnaires avaient besoin pour passer notamment au montage opérationnel des projets d'intérêt métropolitain estampillés « 50 000 » logements autour des axes de transport, ou encore par la conduite et la démarche des deux Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » sur 2016-2020 ;

En 2020, dans un contexte sanitaire complexe, la FAB poursuit ses actions, dans le respect d'accord-cadre, de convention foncière et d'avances financières dont onze concessions notifiées par la métropole ;

Suite à l'Assemblée Spéciale de la Fab qui s'est tenue le 7 octobre 2021, au rapport annuel de ses représentants au Conseil d'Administration pour l'exercice 2020, présenté ci-joint en annexe accompagné du CA correspondant à l'exercice, et conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée Spéciale est amenée à se prononcer sur les rapports au sein de son assemblée délibérante,

Vu le rapport de la SPL LA FAB pour son exercice 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 novembre 2021

Le Conseil municipal, après délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2020 présenté par la SPL LA FAB ;

ACTE de la tenue du débat qui s'est déroulé en séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



Pas de vote